



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 24 septembre 2021

Au Conseil communal de Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 09/08.2021
Demande d'un crédit de Fr. 124'500.-, avant subvention, pour financer la poursuite des études relatives à la requalification de la route cantonale 1 B-P sur le territoire communal de Saint-Prex intégrant un tronçon de la Voie verte d'agglomération

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 8 septembre en présence de M. le Syndic Stéphane Porzi, de M. Anthony Hennard, municipal et de M. Jean-Yves Thévoz, boursier. Nous les remercions de leur présence et de toutes les informations qu'ils nous ont fournies.

La Commission était composée de :

| | | |
|-----------|---------|------------|
| Messieurs | Nicolas | Cottier et |
| | Fabrice | Dessaux |
| Madame | Sylvie | Fuchs |
| Messieurs | Marc | Häfliger, |
| | Denis | Oggiano et |
| | Sylvain | Rodriguez |

Monsieur Henri Haller n'a pu assister à la séance mais a pris connaissance du préavis et a pris part à la rédaction du rapport.

La Commission des Finances a procédé à une analyse du préavis sous un angle purement financier, les aspects techniques propres à l'ouvrage à étudier relèvent de la compétence de la Commission ad hoc.

Comme cela ressort du préavis, il s'agit ici de voter un budget de CHF 124'500 pour permettre la poursuite des études sur la requalification de la RC 1 jusqu'à l'obtention du permis de construire. Le coût final sera potentiellement ramené à CHF 95'000.- en cas de soutien de Région Morges.

Il ne s'agit donc pas encore de voter la réalisation de l'ouvrage en tant que tel devisé à CHF 23,7 mios dont CHF 6,35 mios à la charge de St-Prex. Pour lever tout malentendu, il faut aussi préciser que l'étude et l'ouvrage auquel elle se rapporte, ne concernent que marginalement la Voie verte d'agglomération qui fera l'objet d'un autre préavis le moment venu.

Il s'agit donc ici de co-financer une étude qui certes doit aboutir à une demande de permis de construire mais qui doit également affiner le budget provisoire de CHF 23,7 mios en étudiant des optimisations afin de diminuer les coûts de réalisation. La Commission des Finances a également noté qu'une importante économie de CHF 2 mios était attendue sur le poste « honoraires » actuellement devisé à CHF 3,6 mios.

Au vu de ce qui précède et compte tenu de l'engagement des Communes de Lully et Tolochenaz ainsi que du Canton dans ce projet, la Commission des Finances est d'avis que le montant objet du préavis reste raisonnable. Les études complémentaires permettront de connaître plus précisément le coût prévu de l'ouvrage ce qui permettra alors au Conseil communal de se prononcer en toute connaissance de cause lorsqu'il s'agira de voter sa réalisation.

Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis municipal
- Entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les études de requalification de la route cantonale 1 B-P et d'intégration de la voie verte d'agglomération sur le territoire communal de Saint-Prex ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 124'500.- pour entreprendre ces études ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, en 2023, par reprise de réserve du compte 9282.09 « Fonds pour mobilité douce ».

Pour la Commission des Finances, le Président
Nicolas Cottier